



Conseil d'administration

350^e session, Genève, 4-14 mars 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 15 février 2024

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale

Objet du document

Le présent document fait le point sur l'établissement et le déploiement de la Coalition mondiale pour la justice sociale (voir le projet de décision au paragraphe 18).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Tous les résultats stratégiques, ainsi que le Catalyseur A: Davantage de connaissances, d'innovation, de coopération et de communication pour faire progresser la justice sociale.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Non.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Pôle Relations externes et institutionnelles, secrétariat de la Coalition

Documents connexes: GB.349/INS/4; GB.349/INS/PV; GB.347/INS/4; GB.347/INS/4/Complément d'information; GB.347/PV(Rev.); GB.346/INS/17/1; GB.346/PV.

► Introduction

1. À sa 349^e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Directeur général d'établir une Coalition mondiale pour la justice sociale (la «Coalition»), sur la base des orientations fournies à ses 347^e et 349^e sessions, et a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour le développement ultérieur de la Coalition. Il a en outre demandé au Directeur général de faire régulièrement rapport sur les progrès de la Coalition lors de ses prochaines sessions ¹.
2. Le présent document fait le point sur les progrès réalisés à ce jour par la Coalition ainsi établie, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ses partenaires, la définition de ses thématiques de travail et les modalités d'organisation de son Forum inaugural.

► Principaux faits survenus depuis l'établissement de la Coalition

Mobilisation des partenaires

3. Une fois l'établissement de la Coalition approuvé par le Conseil d'administration à sa 349^e session, le Bureau a procédé à l'envoi d'invitations aux partenaires potentiels, conformément aux modalités de gouvernance définies en consultation avec les mandants de l'OIT ².
4. Au moment de la rédaction du présent document, plus de 100 partenaires représentant toutes les catégories et régions – gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs, organisations internationales, organisations régionales, banques de développement, entreprises, organisations internationales non gouvernementales, établissements universitaires et instituts de recherche – ont rejoint la Coalition ³.
5. Le Bureau entend poursuivre ses activités de plaidoyer et de mobilisation auprès des partenaires potentiels, en prêtant une attention particulière à la représentation géographique et à la diversité, ainsi qu'à la complémentarité des mandats des partenaires.
6. Le processus visant à constituer le groupe de coordination de la Coalition débutera prochainement. La nomination des membres dudit groupe s'effectuera de mars à avril 2024, conformément aux modalités de gouvernance de la Coalition ⁴. Une première réunion du groupe de coordination pourrait être organisée sous forme virtuelle avant la 112^e session (juin 2024) de la Conférence internationale du Travail, et sa deuxième réunion annuelle convoquée à la fin de l'année 2024.

¹ GB.349/INS/PV, paragr. 264.

² GB 349/INS/4, paragr. 14–20.

³ OIT, «Coalition for Social Justice Partners».

⁴ GB.349/INS/4, paragr. 21–27.

Définition des thématiques de travail

7. La définition des thématiques de travail de la Coalition n'a cessé de progresser, à la lumière des discussions et des décisions antérieures du Conseil d'administration ⁵, depuis que celui-ci a approuvé l'établissement de la Coalition à sa 349^e session.
8. La définition des thématiques de travail de la Coalition s'articule autour des thématiques stratégiques suivantes, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration: i) lutter contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion; ii) réaliser les droits au travail en tant que droits humains, assurer le respect de la dignité humaine et satisfaire les besoins fondamentaux; iii) promouvoir l'emploi productif et librement choisi ainsi que les entreprises durables en étendant les possibilités d'accès et les capacités en la matière; iv) assurer une protection et renforcer la résilience; v) appuyer les transitions justes et renforcer la dimension sociale du développement durable, du commerce et de l'investissement; et vi) renforcer les institutions chargées du dialogue social ⁶. Ces thématiques constituent le point de départ des échanges que le Bureau mène avec les nouveaux partenaires en vue d'élaborer les actions et initiatives par lesquelles ceux-ci contribueront à l'action de la Coalition. Dans le cadre de la mobilisation des partenaires, des «champions» seront encouragés à se manifester et à mettre leurs forces au service des grandes actions et initiatives qu'ils jugeront particulièrement prometteuses afin qu'elles deviennent réalité. À ce jour, plusieurs partenaires de la Coalition se sont déclarés intéressés par l'idée d'entreprendre de nouvelles initiatives ou de développer celles qui existent déjà dans plusieurs de ces domaines prioritaires.
9. En outre, les contours de la contribution de l'OIT continuent à se préciser. Elle vise en particulier un certain nombre de priorités initiales approuvées par le Conseil d'administration, à l'égard desquelles elle encourage les partenaires à multiplier les efforts concrets et à unir leurs forces; ces priorités sont, entre autres: *a)* la création d'emplois et la protection sociale universelle, notamment au moyen de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes, et de mesures visant à rendre l'environnement plus propice aux entreprises durables et aux investissements dans les compétences, afin de favoriser le plein emploi productif et une croissance économique pérenne; *b)* la réduction des inégalités; *c)* l'élévation de la justice sociale et du travail décent au premier rang des priorités des autres organisations multilatérales, notamment dans le cadre d'une coopération avec l'OIT; et *d)* la promotion du dialogue social, y compris au travers de ses institutions, et le renforcement du rôle du dialogue social et la promotion de ses bénéfices, ainsi que de ceux de la structure tripartite et du cadre normatif de l'OIT, dans le contexte des processus des Nations Unies et d'autres processus multilatéraux d'élaboration et de coordination des politiques ⁷. Les activités que l'OIT mènera au service des thématiques de travail de la Coalition cadrent parfaitement avec les priorités fixées dans son programme de travail pour 2024-25 et contribueront à leur réalisation.
10. L'intention étant d'achever la définition des thématiques de travail de la Coalition et du programme d'activités correspondant en collaboration avec les partenaires, le secrétariat de la Coalition prévoit d'organiser une série de sessions interactives (webinaires et ateliers) avec les partenaires entre mars et mai 2024 afin de mieux cerner les domaines d'intérêt de chacun et d'élaborer des propositions en vue d'une collaboration concrète. Une première réunion d'introduction sera organisée, sous forme virtuelle, afin de réunir l'ensemble des partenaires;

⁵ Voir GB.347/INS/4 et GB.349/INS/4.

⁶ Voir, en particulier, GB.347/INS/4, paragr. 13-18 et GB.349/INS/4, paragr. 35.

⁷ GB.349/INS/4, paragr. 36.

le secrétariat y fera le point sur l'état d'avancement de la Coalition. Cette réunion de démarrage sera également l'occasion d'engager un dialogue avec les partenaires au sujet de la teneur du programme des travaux de la Coalition. Elle sera suivie d'une série de six webinaires, dont chacun portera sur l'une des thématiques stratégiques envisagées (voir paragraphe 8) et sera ouvert à tous les partenaires. Grâce à ces sessions interactives, les partenaires pourront échanger sur leurs priorités et les domaines qui les intéressent, notamment sur les causes ou initiatives particulières dont ils voudraient être les champions, et progresser dans la définition des thématiques de travail et dans la conception de leurs programmes d'activités respectifs. La première réunion du groupe de coordination et le Forum inaugural de la Coalition (voir paragraphes 15-17) offriront une autre occasion de poursuivre les discussions et les échanges entre les partenaires, ce qui permettra de parachever la définition des thématiques de travail initiales de la Coalition et du programme de ses travaux. À la lumière de ces discussions et des contributions apportées par les divers partenaires tout au long de ce processus, le secrétariat préparera un point de situation sur la définition des thématiques de travail de la Coalition qui sera soumis par écrit au Conseil d'administration à sa 352^e session (octobre-novembre 2024), et au groupe de coordination lors de sa deuxième réunion (fin 2024).

Élaboration du rapport sur l'état de la justice sociale dans le monde

11. Dans le contexte de sa contribution à la Coalition, l'OIT publiera un nouveau rapport périodique sur l'état de la justice sociale dans le monde. La première édition devrait paraître en 2025 et s'inspirera du cadre présenté dans le rapport du Directeur général intitulé *Faire avancer la justice sociale*. Il s'agira notamment de mieux comprendre les multiples origines culturelles et historiques de la justice sociale, ainsi que son importance universelle, et de procéder à une évaluation empirique des progrès accomplis et des défis à relever s'agissant de ses principaux aspects⁸. Il ne sera pas question d'établir un indice ou des éléments de référence pays par pays, ni d'imposer aux pays de nouvelles obligations de faire rapport. L'objectif sera de dégager les constantes et les tendances en la matière et de mettre en évidence les politiques, les pratiques et les initiatives prometteuses qui méritent d'être davantage reconnues ou appliquées, au nombre desquelles pourront figurer de grandes initiatives de partenaires de la Coalition. Le rapport sera conçu pour apporter une précieuse contribution au deuxième sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir en 2025, en complément des initiatives concrètes entreprises par les partenaires de la Coalition.
12. Une première série de consultations sur la conception du rapport et ses grands axes thématiques a été organisée avec des représentants des départements chargés des politiques et des bureaux régionaux. Sa portée a également fait l'objet d'une discussion approfondie avec le Groupe chargé de l'examen des travaux de recherche. Une version préliminaire annotée du rapport est en cours d'élaboration et servira de base à d'autres consultations au cours du premier trimestre de 2024. Il est prévu dans ce contexte de mener des consultations avec les partenaires sociaux et des groupes gouvernementaux. Des consultations auront lieu en parallèle avec un vaste réseau interdisciplinaire et international d'experts, dont ceux des organisations multilatérales concernées.

⁸ OIT, *Faire avancer la justice sociale*, Rapport du Directeur général, Conférence internationale du Travail, 111^e session (2023).

13. L'équipe principalement chargée de la rédaction du rapport a été constituée en janvier 2024. L'élaboration d'une série de documents de travail a été demandée concernant les différentes traditions culturelles et philosophiques associées au concept de justice sociale. Le Bureau envisage d'en publier quelques-uns dans le courant de l'année 2024, ainsi que d'autres en lien avec le thème du rapport, afin de contribuer dès cette année aux préparatifs du deuxième sommet mondial pour le développement social.

Outils de communication

14. Des outils de communication ont été élaborés afin de présenter les objectifs de la Coalition et de promouvoir la participation à l'initiative. En outre, un site Web est actuellement en construction et sera progressivement développé pour intégrer des rubriques qui mettront en lumière les initiatives mises au point, recenseront les meilleures pratiques et permettront aux partenaires d'échanger de précieuses informations et données d'expérience. Ces ressources seront régulièrement actualisées et accessibles aux partenaires, ce qui favorisera leur mobilisation et la conduite d'actions communes de plaidoyer en faveur de la justice sociale.

► Forum inaugural

15. Comme indiqué dans les modalités d'organisation de la Coalition, tous les partenaires seront invités à participer une fois par an à un forum dans le but de faire le point de manière collective sur l'état d'avancement du programme d'activités et des initiatives menés par chacun d'entre eux au cours de l'année écoulée, ainsi que sur les progrès réalisés dans les différents domaines thématiques⁹. Le Forum inaugural offrira aux partenaires de la Coalition une occasion de débattre de thématiques se rapportant à la justice sociale, des défis et des perspectives liés à la réalisation des objectifs de la Coalition et des solutions à envisager pour promouvoir ces objectifs. Il leur permettra également de mettre en commun des connaissances, des outils et des données d'expérience, et de mettre en avant les activités et les initiatives entreprises en faveur de la justice sociale. Ce forum pourra se dérouler en ligne, en présentiel ou selon des modalités hybrides.
16. Le Forum inaugural de la Coalition aura lieu le 13 juin 2024, lors de la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail. Cette solution répond à la demande des mandants de l'OIT, qui souhaitent saisir l'occasion de la présence d'un grand nombre d'entre eux à la Conférence afin d'assurer une participation aussi grande et inclusive que possible. L'évènement se tiendra sur une journée, conformément aux observations recueillies au cours des discussions à la 349^e session du Conseil d'administration. Le Forum inaugural sera ouvert non seulement à l'ensemble des partenaires de la Coalition, mais aussi aux mandants de l'OIT qui n'auront pas encore rejoint cette initiative et aux organisations accréditées auprès de la Conférence.

⁹ GB 349/INS/4, paragr. 39-42.

17. Le Forum inaugural a vocation à favoriser un dialogue interactif pour avancer dans la définition des thématiques de la Coalition et à mobiliser tous les acteurs pour mettre en lumière les possibilités et les synergies susceptibles d'être exploitées pour renforcer la collaboration. Dans cette optique, il est envisagé d'organiser des espaces d'échange parallèles, par exemple sous la forme d'une séance plénière destinée à mettre en lumière les initiatives des partenaires, d'un espace dédié à des discussions de travail interactives sur les priorités thématiques et d'une zone dans laquelle les partenaires pourront prendre part à des entretiens, à des réunions bilatérales et à un engagement sur les réseaux sociaux.

► **Projet de décision**

18. **Le Conseil d'administration prend note du point de situation sur la Coalition mondiale pour la justice sociale figurant dans le document GB.350/INS/5 et prie le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour le développement ultérieur de la Coalition.**